COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 12/06/2023

Grange de CHAMBORD - Horaire : 9h30

Elus présents :
M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN
M. Érick AUDEBERT
Mme. Emilie COMPAIN
Mme. Nicole SAUGET
Mme. Céline MILLERIOUX
M. Olivier PERREAU
M. Bernard BAUCHER
M. Jean Paul DAVID
M. Alain BARDEY
M. Jean-Jacques ONFRAY

Salariées présentes :
Marie ROCHE
Angélique BELLAIR

Elus excusés :
M. Damien PRELY
Mme. Chantal CREPAT
Mme. Sabine MOREVE
M. François LEGNIER
M. Jany GIBERT
M. Romain GASSIPARD
M. Rémy POINTEREAU
Mme. Anne-Elisabeth LE FELIC
M. Charles BABLIN
M. Jacques PALLAS

Pouvoirs :
M Jacques PALLAS à M. Erick AUDEBERT
M. Damien PRELY à M. Bernard BAUCHER
Mme. Chantal CREPAT à M. Jean-sylvain GUILLEMAIN

Elu absent :

PJ : le PowerPoint de la présentation

Ordre Du Jour :

1. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Syndical du 27 mars 2023
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Délibération sur la demande de Subvention animation « eau » par le programme régional Centre Val de Loire FEDER 2021-2027
4. Point sur l'état d'avancement du Contrat Territorial 2 : Marché Public de Passage à Gué ; Marché Public du lavoir à Massay ; Restauration de la morphologie des vannages des Molènes (EHPAD), Avancement de Saint-Georges-sur-Arnon
5. Point sur l'état d'avancement du projet avec la coopérative Force Hydro Centre
6. Point sur l'entretien des bordures de rivière : M. GUILLEMAIN fera un retour de ses échanges avec l'Entreprise LB Environnement de SAUMUR.
7. Point sur la Réunion du 24 mai 2023 « Cellule de l'Eau »
8. Point sur l'état d'avancement des actions menées par le PEP Cher Médian Aval de l'Etablissement Public Loire
9. Questions diverses

1. Désignation du Secrétaire de séance :

Mme COMPAIN est désignée secrétaire de séance

2. Approbation du Compte-Rendu de la réunion du Conseil Syndical du 27/03/2023 :

Le CR est approuvé à l'unanimité.

3. **Délibération sur la demande de Subvention animation « eau » par le programme régional Centre Val de Loire FEDER 2021-2027 :**

Le Poste de chargé de mission jusqu'alors financé à hauteur de 20% par la RCVL, à compter de 2023 sera financé, toujours à hauteur de 20%, pour le compte de la Région par le FEDER, et ce sur pour une durée de 3 ans.

Nouvelle modalité qui nécessite l'approbation du Conseil Syndical, avant le dépôt de la demande de subvention, dont la date butoir est fixée au 30 juin 2023.

Ainsi, après en avoir statué, le Conseil à l'unanimité, autorise le Président à solliciter une subvention européenne via le FEDER, et à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

4. **Point sur l'état d'avancement du Contrat Territorial 2 : Marché Public de Passage à Gué ; Marché Public du lavoir à Massay ; Restauration de la morphologie des vannages des Molènes (EHPAD)**

- Travaux au Gué à l'Orme Gimont Massay :
La convention a été signée par le Maire, ainsi les travaux visant à la restauration de la morphologie de l'Herbon pourront être réalisés par ID VERDE, l'entreprise retenue, et ce du 31 juillet au 20 août 2023.

- Travaux au Lavoir à Massay :
Le Marché Public a été rédigé, et envoyé aux entreprises pour consultation.
Il s'agit de travaux de restauration de la morphologie de l'Herbon, trop large à ce jour, avec une accumulation de vase.
Ces travaux devraient resserrer le lit mineur de 2 à 3m de chaque côté, sur un linéaire de 100m environ.

- Travaux au vannage de Molènes Massay :
Correspondent à des travaux d'effacement d'ouvrage.
La convention avec l'EHPAD, après quelques difficultés de changements de direction successifs, a pu être signée, et la rédaction du Marché Public est en cours.

- Avancement Etude St Georges/Arnon :
M. GUILLEMAIN et Marie rappellent que suite au COTECH du 1er mars 2023 avec IRH, les perspectives de travaux de SAINT-GEORGES-SUR ARNON, ont été modifiées, nécessitant une étude complémentaire du bureau d'études, IRH, avec plusieurs scénarios dont un possible contournement de rivière.
Cette étude, qui doit être envoyée par mail au SMAVAA courant de semaine 24, aura un surcoût de 4 434 €, mais pourrait permettre une importante réduction du coût final des travaux qui ne débuteront pas avant 2024.

5 **Point sur l'état d'avancement du projet avec la coopérative Force Hydro Centre**

M. le Président évoque, qu'en l'absence de réception de la convocation, il n'a pu assister à l'AG qui s'est tenue normalement le 10 juin dernier.
Néanmoins, à l'issue de son récent point téléphonique avec la Coopérative, il est en mesure d'aviser qu'un propriétaire de 2 barrages, serait d'accord pour les céder au SMAVAA pour l'Euros symbolique.
La rédaction des actes est toujours en cours auprès de l'étude de Me BLANCHET, que Monsieur GUILLEMAIN va relancer.
Mme SAUGET attire l'attention de revoir en amont avec M. REVIDON de la Trésorerie de VIERZON, cette notion d'Euros symbolique qui pose souci dans les écritures comptables.

6 **Point sur l'entretien des bordures de rivière : M. GUILLEMAIN fera un retour de ses échanges avec l'Entreprise LB Environnement de SAUMUR.**

Monsieur le Président informe les élus présents qu'il a rencontré pour l'entretien de ses bordures de rivière, l'Entreprise LBG Environnement, de SAUMUR.
Une étude est en cours sur la faisabilité des travaux et leurs coûts (M. GERBIER doit se renseigner sur le pourcentage de bois à laisser au propriétaire à l'issue des travaux).
Travaux se situant sur une portion de berges d'environ 80 Km, qui pourraient débuter dès Août 2023.
Les élus intéressés, seront conviés par M. le Président lorsque cette entreprise interviendra, ils pourront ainsi en faire part au sein de leur collectivité respective.

7 Point sur la Réunion du 24 mai 2023 « Cellule de l'Eau »

Constat sur :
- Le Déficit de la pluviométrie (pour le mois d'avril de 32% et pour le mois de mai 47%).
- Les températures plus chaudes que la normale : + 4°C (météo très variable).
- Les nappes souterraines à un niveau moyen (moyenne quinquennal sèche).
- Peu de précipitations, suivant la tendance de 2019-2020, les débits chutent rapidement (favorisant le maintien des embâcles).
- Le retard de la floraison des cultures, et des espèces naturelles, causé par un manque d'eau (les milieux naturels se dégradent).
- Le niveau d'eau potable diminue (environ de 35 cm sur le Cher, 40% de perte d'eau dans le département du Cher).
- L'Arnon dépasse le seuil d'Alerte, lors du prochain arrêté dans l'Indre, l'Arnon passera en alerte renforcée.

8 Point sur l'état d'avancement des actions menées par le PEP Cher Médian Aval de l'Etablissement Public Loire

La lettre d'engagement a été signée, et la désignation de l'emplacement des repères de crues faite (cf schéma ci-dessous).

Emplacement des repères de crues sur le territoir du SMAVAA

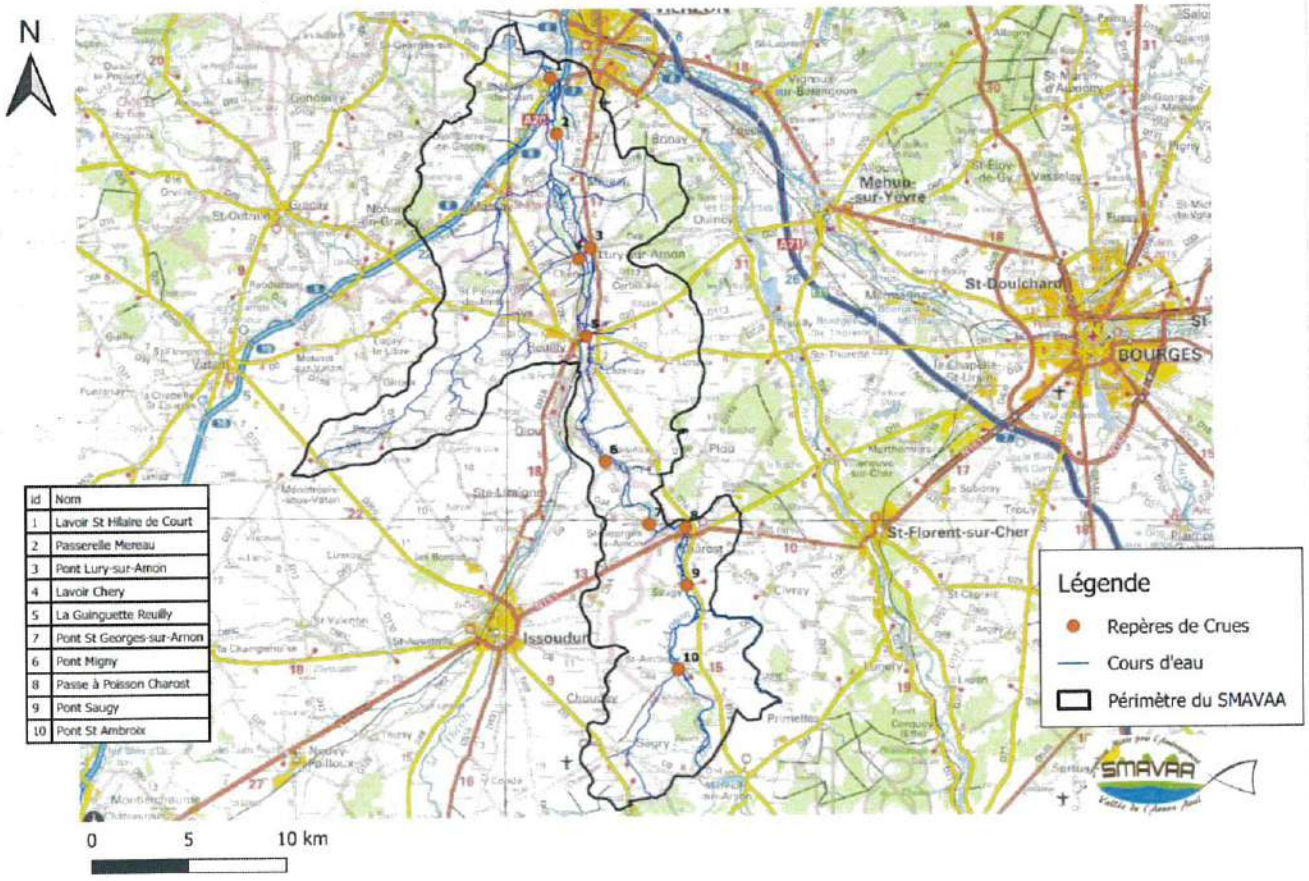

id	Nom
1	Lavoir St Hilaire de Court
2	Passerelle Mereau
3	Pont Lury-sur-Arnon
4	Lavoir Chery
5	La Guinguette Reuilly
7	Pont St Georges-sur-Arnon
6	Pont Migny
8	Passe à Poisson Charost
9	Pont Saugy
10	Pont St Ambroix

Les emplacements des ZEC se situent de Lury-sur-Arnon à Vierzon.

Ces actions, financées à hauteur de 80%, seront à prévoir au budget 2025.

9 Questions diverses

- Point sur Concert 'Eau :
Marie et Angélique font un rapide retour de la visioconférence qui s'est tenue le 06 juin dernier, entre les différents Syndicats et Marie ARDIET, chargée de Mission de l'EPTB Loire, en amont du prochain COPIL qui se tiendra le 29 juin 2023.
Il a été abordé la nécessité de revoir la fiche technique, porteuse du projet, dans son contenu, celui n'étant plus adapté dans ses objectifs et descriptifs.
Marie ARDIET se charge d'apporter les modifications évoquées au cours de cette réunion.
Il a été rappelé également, l'importance de l'investissement des élus dans ce projet visant à sensibiliser les personnes sur nos ressources fragiles en eau potable ; les syndicats doivent s'impliquer dans cette démarche de communication.
- M. DAVID, et Mme MILLERIOUX ont évoqué la possible action du SMAVAA dans cette démarche de préservation de nos ressources que ce soit dans la récupération de l'eau de pluie, comme dans la Gestion de la consommation de l'Eau potable.
- M. PERREAU en profite pour ajouter que les Syndicats des Eaux ont une action à mener également à ce niveau, comme par exemple celle de réduire les fuites trop importantes encore à ce jour.
Monsieur le Président propose alors aux élus de réfléchir sur d'éventuelles actions réalisables par le SMAVAA, et de se réunir courant septembre prochain à ce sujet.

La séance du Conseil Syndical est levée à 10H50

Approuvé le 13/06/2023
Le Secrétaire de Séance
Emilie COMPAIN

Approuvé le 13/06/2023
Le Président,
Jean-Sylvain GUILLEMAIN

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLÉE DE L'ARNON (CHER) SMAVAA